

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – ÉQUATEUR*

Tous les voyageurs de plus de 2 ans doivent présenter à l'embarquement soit :

- Un certificat de vaccination complète (deux doses sauf pour le vaccin Janssen) effectuée au moins 14 jours avant l'arrivée en Equateur.
- Le résultat négatif d'un test PCR réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Si les passagers ont été diagnostiqués avec le Covid-19 depuis plus d'un mois mais que le résultat du test RT-PCR est toujours positif, ils seront autorisés à entrer en Equateur à condition d'être en possession d'un certificat médical délivré dans leur pays d'origine attestant qu'ils sont en bonne santé.

- Les passagers doivent remplir avant leur arrivée [une déclaration de santé sur l'honneur](#).

Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire. |

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

† Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponibles sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.